

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 avril 2013
--

L'an deux mille quatorze, le 22 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean VAUBOURG

**Etaient présents :** MM Collet Olivier, Chevrier Patrick, Delhayé Karin, Genin Séverine, Henry-Delecroix Katia, Loisant André, Renaudin Sandy, Schlienger Jean-Marie, Vaubourg Jean, Zen Pierre

**Etait absent excusé :** Mr Laurent Michel

Mme Genin Séverine a été nommée secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 7 avril 2014 est accepté à l'unanimité.

**Compte administratif du budget eau (01/04/2014)**

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2012 (A)		45 868,22		<b>339,73</b>	0,00	46 207,95
Opérations de l'exercice 2013 (B)	71 772,53	15 869,95	18 320,12	28 190,05	90 092,65	44 060,00
<b>resultat exercice 2013 (C)</b>	<b>55 902,58</b>			<b>9 869,93</b>	<b>46 032,65</b>	
TOTAUX (A+B)	71 772,53	61 738,17	18 320,12	28 529,78	90 092,65	90 267,95
<b>Résultats de clôture</b>	<b>10 034,36</b>			<b>10 209,66</b>		<b>175,30</b>

. Le conseil municipal approuve le compte administratif du budget eau tel qu'il lui a été présenté ci-dessus.

**Approbation du compte de gestion du budget eau (02/04/2014)**

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

**Affectation de résultat du Budget Eau (03/04/2014)**

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement à affecter de 10 209.66 € et un déficit d'investissement de 10 034.36 € décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : 10 034.36 € à l'article 1068 affectation en réserve d'investissement et **175.30 €** au chapitre 002 (Excédent antérieur reporté au fonctionnement)

**Approbation du budget eau (04/04/2014)**

Le conseil municipal :

Après avoir entendu l'exposé d'où il résulte que les dépenses et recettes prévues au budget primitif de 2014 pour le budget annexe de l'eau s'élèvent à

- Dépense d'investissement :	62 537.36
- Dépense de fonctionnement :	29 311.80
- <b>Total des dépenses :</b>	<b>91 849.16</b>
- Recettes d'investissement :	62 537.36
- Recettes de fonctionnement :	29 311.80
<b>Total des Recettes :</b>	<b>91 849.16</b>

Après s'être assuré que tous les crédits prévus au budget sont nécessaires au bon fonctionnement de ce service, vote pour faire face à ces dépenses, les ressources ci-dessus indiquées, et adopte à l'unanimité le budget Primitif 2014 pour le budget Eau tel qu'il lui est présenté.

### Durée d'amortissement des derniers investissements du budget eau (05/04/2014)

Le maire propose de fixer la durée d'amortissement pour le renouvellement du branchement à 50 ans  
Les élus acceptent à l'unanimité

### Compte administratif du budget communal (06/04/2014)

Le conseil municipal approuve le compte administratif du budget eau tel qu'il lui a été présenté ci-dessus.

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2012 (a)	12 644,75			109 577,96	12 644,75	109 577,96
Opérations de l'exercice 2013 (b)	77 224,23	43 552,17	133 767,05	143 222,19	210 991,28	186 774,36
<b>résultat de l'exercice 2013</b>	<b>33 672,06</b>			<b>9 455,14</b>	<b>24 216,92</b>	
reste à réalisé 2013 (c)	1 155,00				1 155,00	
virement au 1068 (d)			12 644,75		12 644,75	
TOTAL (a+b+c+d)	91 023,98	43 552,17	146 411,80	252 800,15	237 435,78	296 352,32
<b>Résultats de clôture</b>	<b>47 471,81</b>			<b>106 388,35</b>		<b>58 916,54</b>

Le conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal tel qu'il lui a été présenté ci-dessus.

### Approbation du compte de gestion du budget communal (07/04/2014)

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

### Affectation de résultat du Budget Communal (08/04/2014)

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement à affecter de 106 388,35 €, un déficit d'investissement de 46 316,81 € et un reste à réaliser 2013 de 1 155,00 €, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : 47 471,81 € à l'article 1068 affectation en réserve d'investissement et 58 916,54 € au chapitre 002 (Excédent antérieur reporté au fonctionnement)

### Durée d'amortissement de la subvention d'équipement du SIVS (09/04/2014)

Les élus décident de fixer la durée d'amortissement de la subvention d'équipement du SIVS à 2 ans

### Vote des 4 taxes (10/04/2014)

Les élus votent à l'unanimité pour laisser les taxes telles que l'an passé à savoir :

la taxe d'habitation de : 23.40

la taxe foncière bâti de : 17.33

la taxe foncière non bâti : 25.37

la cotisation Foncière des entreprises (CFE) : 21.26

### Subventions communales (11/04/2014)

Le conseil municipal, après délibération, sur proposition du maire,  
**FIXE** comme suit la liste des subventions allouée au titre de l'année 2014

Foyer rural Bouxurulles	1000€
Amicale des donneurs de sang	75 €
A.D.M.R	110 €
Subvention communale loisirs	35€/enfant/an
Bon naissance	61 € en bon d'achat

### Approbation du budget communal (12/04/2014)

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé d'où il résulte que les dépenses et recettes prévues au budget primitif de 2014 pour le budget principal s'élèvent à

- Dépense d'investissement :	94 628.02
- Dépense de fonctionnement :	165 654.55
- <b>Total des dépenses :</b>	<b>260 282.57</b>
- Recettes d'investissement :	94 628.02
- Recettes de fonctionnement :	186.554.79
<b>Total des Recettes :</b>	<b>281 182.81</b>

Après s'être assuré que tous les crédits prévus au budget sont nécessaires au bon fonctionnement de ce service,

**VOTE** pour faire face à ces dépenses, les ressources ci-dessus indiquées, avec 9 voix pour et 1 contre. Mr Loisant ne souhaite pas que figure la recette exceptionnelle de l'association foncière

**ADOpte** à 9voix pour et un contre, le budget Primitif 2014 pour le budget principal tel qu'il lui est présenté

### Compte administratif du budget FORET (13/04/2014)

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2012		44 391,13		96 685,02		141 076,15
Opérations de l'exercice 2013	10 420,43	0,00	19 220,25	12 005,82	29 640,68	12 005,82
<b>resultat exercice 2013</b>	<b>10 420,43</b>			<b>-7 214,43</b>	<b>17 634,86</b>	
<b>TOTAUX</b>	<b>10 420,43</b>	<b>44 391,13</b>	<b>19 220,25</b>	<b>108 690,84</b>	<b>29 640,68</b>	<b>153 081,97</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>33 970,70</b>		<b>89 470,59</b>		<b>123 441,29</b>

Le conseil municipal approuve le compte administratif du budget forêt tel qu'il lui a été présenté ci-dessus.

### Approbation du compte de gestion du budget forêt (14/04/2014)

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

### Approbation du budget Forêt (15/04/2014)

Le conseil municipal : après avoir entendu l'exposé d'où il résulte que les dépenses et recettes prévues au budget primitif de 2013 pour le budget communal s'élèvent à

- Dépense d'investissement :	24 133.45€
- Dépense de fonctionnement :	33 970.00 €
<b>Total des dépenses :</b>	<b>57 921.7 €</b>
- Recette d'investissement :	113 920.59 €
- Recette de fonctionnement :	33 970.70 €
<b>Total des Recettes :</b>	<b>147 891.29 €</b>

après s'être assuré que tous les crédits prévus au budget sont nécessaires au bon fonctionnement de ce service, vote pour faire face à ces dépenses, les ressources ci-dessus indiquées, et adopte à l'unanimité le budget Primitif 2014 pour le budget forêt tel qu'il lui est présenté

La Séance est levée à 00h30

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le maire